



# ODD, mode d'emploi

2<sup>ème</sup> édition - Juin 2025

**Auteurs : Christine Moro, Natacha Nass**

**Relecteurs : Pierre-Henry Dodart, Pascale Fressoz, François Rivasseau, Yves Zimmermann**

## Table des matières

Introduction.....	2
1 Les concepts.....	3
1.1 La notion de développement durable.....	3
1.2 A la convergence de deux agendas.....	3
1.3 Que sont les Objectifs de développement durable ?.....	4
1.4 Les ODD dans chaque pays.....	7
1.5 Les ODD et l'aide au développement.....	7
1.6 Suivi et perspectives.....	8
2 En France, réglementations et organisation.....	10
2.1 La « feuille de route » de la France.....	10
2.2 La gouvernance.....	11
2.3 Le suivi statistique et la mesure des résultats concrets.....	12
2.4 Les relais.....	14
3 Elus, agents publics : comment passer à l'action ?.....	14
3.1 Et d'abord, pourquoi adopter les ODD comme points de référence ?.....	14
3.2 Quelles institutions sont concernées ?.....	15
3.2.1 L'Etat.....	15
3.2.2 Les collectivités territoriales : la territorialisation des ODD.....	17
3.3 Du référentiel au plan d'action.....	17
3.3.1 Elaborer un référentiel.....	17
3.3.2 Analyser les actions et élaborer une stratégie.....	19
3.3.3 Des exemples d'intégration des ODD dans les documents stratégiques des collectivités territoriales.....	22
Conclusion.....	25



## Introduction

Le 25 septembre 2015, l'Assemblée générale des Nations Unies adoptait à New York son « Agenda 2030 ». Celui-ci comportait 17 « objectifs de développement durable », ou ODD.



Si le schéma, en tableau ou en rosace est bien connu, si les ODD constituent une grille de lecture séduisante, qui s'adresse à tous les acteurs, publics comme à la société civile, il peut toutefois sembler difficile de leur donner un tour opérationnel et de les transcrire dans la stratégie d'une institution publique : il ne s'agit pas uniquement de nobles perspectives à visée universelle et à portée mondiale, mais surtout de mesures concrètes à prendre rapidement, avec des indicateurs de réalisation précis et une échéance : 2030. « Nous sommes dans la décennie de l'action », comme l'a indiqué le secrétaire général des Nations unies, Antonio Guterres en 2020<sup>1</sup>

et l'atteinte des objectifs nécessite l'engagement de tous les acteurs.

La première édition du présent dossier a été publiée en avril 2023. Nous sommes aujourd'hui en 2025. Les deux années écoulées n'ont pas permis d'engranger des progrès significatifs, et c'est une litote. Le multilatéralisme a continué à se fracturer, les crises à se multiplier : guerres, dont l'agression sur l'Ukraine, catastrophes climatiques intensifiées par le changement climatique, progression mondiale des émissions de gaz à effet de serre, négation du droit international et retrait de leurs engagements internationaux par les Etats-Unis du président Trump...

Avec cinq ans restant à courir d'ici 2030, la réalisation même partielle des ODD à cette échéance est hors d'atteinte, comme l'ont été en leur temps les objectifs du Millénaire. Ils n'en demeurent pas moins un travail de référence et une grille pertinente, combinant la transition écologique avec des critères humains et sociaux. A l'instar d'autres nombreuses parties prenantes, l'association Une FPTE préconise donc de continuer à les utiliser pour une mise en pratique.

Nous espérons que cette fiche vous aidera dans cette démarche d'appropriation et de concrétisation.

<sup>1</sup> <https://www.agenda-2030.fr/a-la-une/actualites-a-la-une/article/les-nations-unies-ont-organise-leur-premier-moment-odd-de-la-decennie-d-action>



# I Les concepts

## I.1 La notion de développement durable

Le concept de développement durable est utilisé pour la première fois en **1987** dans le rapport élaboré par la Commission mondiale sur l'environnement de l'ONU, dit « **rapport Bruntland** »<sup>2</sup>. Le développement durable (*sustainable development* en anglais) est un mode d'organisation économique mais aussi social qui permet de contenir l'exploitation des ressources dans les limites supportables par la planète de manière à préserver le bien-être des générations présentes (lutte contre la pollution par exemple) et ne pas compromettre celui des générations futures.

Le concept de développement durable a **servi de base aux discussions du Sommet de la Terre de Rio (1992)** et aux trois grandes conventions internationales qui en ont découlé : Convention sur les changements climatiques, dont est issu l'Accord de Paris sur le climat de 2015 (COP 21) ; convention sur la diversité biologique – ou biodiversité – ; convention de lutte contre la désertification<sup>3</sup>. Il est à noter que le terme « développement durable<sup>4</sup> » est contesté par certains<sup>5</sup>, entre autres pour la contradiction qu'ils voient entre les deux mots. Cependant, ce terme est largement utilisé et reste fédérateur, en particulier au niveau international.

## I.2 A la convergence de deux agendas

En l'an 2000, les Nations Unies organisent le « Sommet du Millénaire » qui adopte **les huit « objectifs du Millénaire pour le développement » [OMD]**. Ceux-ci fixent l'ambition d'éliminer d'ici 2015 l'extrême pauvreté en s'y attaquant sous plusieurs angles : nourriture, éducation, santé, environnement... et reconnaissent l'importance de faire converger les efforts de tous les acteurs pour y parvenir (voir tableau ci-joint).



Dans le rapport établi à l'échéance fixée, en 2015<sup>6</sup>, le Secrétaire général de l'ONU, M. Ban Ki-Moon souligne que la démarche a « engendré des partenariats

nouveaux et innovants, galvanisé l'opinion publique et montré l'extrême importance de la mise en place d'objectifs ambitieux. En plaçant les personnes et leurs besoins immédiats au premier plan, les OMD ont refaçonné la prise de décisions à la fois dans les pays développés et les pays en développement ». Cependant, pour obtenir de nouveaux progrès, M. Ban Ki-Moon considère qu'il faut s'« attaquer aux causes profondes et redoubler d'efforts pour intégrer les dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable ».

<sup>2</sup> Du nom de la femme politique norvégienne, Première Ministre de son pays à plusieurs reprises, Gro Harlem Bruntland, qui présidait à l'époque la Commission.

<sup>3</sup> <https://unfccc.int/fr/processus-et-reunions/les-conventions-de-rio>

<sup>4</sup> <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000020506972>

<sup>5</sup> Exemple de controverse par Dominique Bourg : <https://www.cairn.info/revue-vraiment-durable-2012-1-page-77.htm>

<sup>6</sup> [rapport\\_2015.pdf \(un.org\)](https://www.un.org/fr/development/desa/policy/2015-report.pdf)



C'est ainsi que la démarche adoptée en 2015 par l'Assemblée générale des Nations Unies pour fixer de nouvelles cibles à horizon 2030 (l'« Agenda 2030 ») élargit la perspective, y intègre les domaines traités lors des Sommets de la Terre et décide d'appliquer les cibles à l'ensemble des pays du monde et pas seulement aux pays en développement. Cette approche transversale et inclusive contribue à surmonter les barrières entre pays développés et en développement en soulignant leur solidarité de fait : « nous sommes tous des pays en développement durable », selon l'expression de l'ancien ministre des Affaires étrangères Jean-Yves Le Drian.



Source : Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, Commissariat général du développement durable (CGDD) 2022

### 1.3 Que sont les Objectifs de développement durable ?

Ce programme, qui réunit 193 pays, se décline en 17 « objectifs de développement durable » (ODD)<sup>7</sup> :

- **ODD 1 - Pas de pauvreté** : éliminer la pauvreté sous toutes ses formes partout dans le monde.
- **ODD 2 – Faim zéro** : éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable.
- **ODD 3 – Santé et bien-être** : permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge.
- **ODD 4 – Éducation de qualité** : assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie.
- **ODD 5 – Égalité entre les sexes** : parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles.

<sup>7</sup> Présentation des 17 ODD : [17 Objectifs de développement durable - Gouvernement - L'Agenda 2030 en France \(agenda-2030.fr\)](https://www.agenda-2030.fr/)



- **ODD 6 – Eau propre et assainissement** : garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau.
- **ODD 7 – Énergies propre à un coût abordable** : garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable.
- **ODD 8 - Travail décent et croissance économique** : promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous.
- **ODD 9 – Industries, innovations, infrastructures** : bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation.
- **ODD 10 – Inégalités réduites** : réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre.
- **ODD 11 – Villes et communautés durables** : faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables.
- **ODD 12 – Consommation et production responsables** : établir des modes de consommation et de production durables.
- **ODD 13 – Lutte contre les changements climatiques** : prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions.
- **ODD 14 – Vie aquatique** : conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable.
- **ODD 15 – Vie terrestre** : préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité.
- **ODD 16 – Paix, justice et institutions efficaces** : promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes.
- **ODD 17 – Partenariats pour la réalisation des objectifs** : renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser.

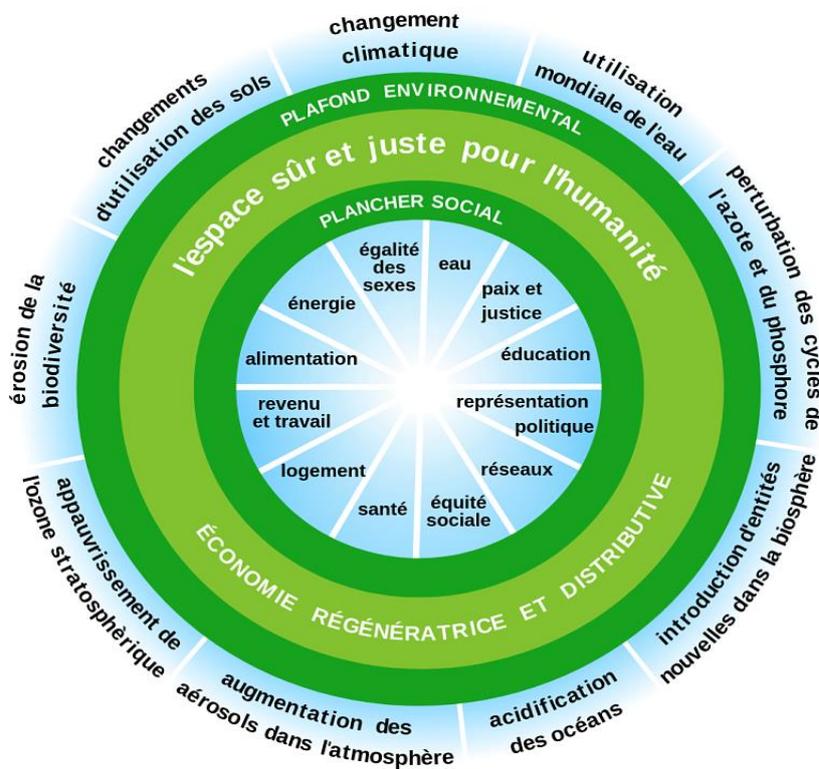
Les ODD sont parfois regroupés autour de cinq thématiques (les « **5P** ») :

- Peuples (Objectifs 1 à 5) ;
- Planète (Objectifs 6, 12, 13, 14 et 15) ;
- Prospérité (Objectifs 7 à 11) ;
- Paix (Objectif 16) ;
- Partenariats (Objectif 17).

**La transition écologique, qui inclut des objectifs de justice sociale et de droits humains**, se reconnaît dans les objectifs « Planète » mais aussi dans l'ensemble des autres objectifs : l'Agenda 2030 offre une grille de lecture et d'action, systémique et globale, applicable du niveau local au niveau mondial, et propice à la mobilisation de tous.



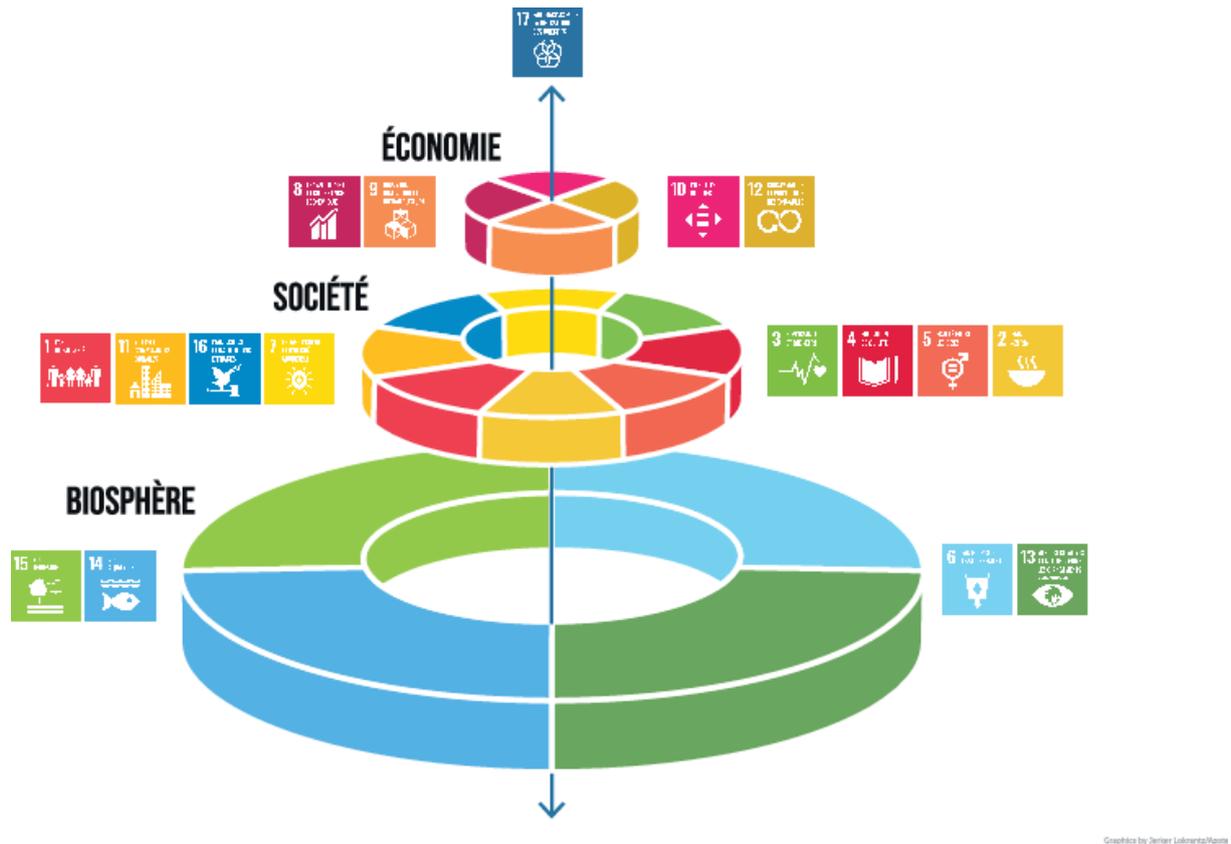
En combinant les ODD et le concept des limites planétaires, l'économiste britannique **Kate Raworth** a proposé un modèle dont le graphique en forme de beignet a dicté le nom de « **théorie du donut** »<sup>8</sup> :



La mise en œuvre de l'Agenda 2030 suppose donc également de reconnaître l'imbrication des sociétés humaines dans la biosphère. Le **Stockholm Resilience Centre (SRC)**<sup>9</sup>, à l'origine du concept des limites planétaires, rappelle que toutes les activités économiques et sociales dépendent des écosystèmes qui fournissent un climat habitable, de l'eau propre, de la nourriture ou encore des services de régulation. Selon cette perspective, il ne peut y avoir de développement soutenable si ces fondements écologiques sont compromis. Les ODD doivent donc être envisagés comme un ensemble cohérent, inscrit dans un espace de viabilité défini par les limites de la planète. Ces interdépendances hiérarchisées ont inspiré le schéma suivant dit « **pièce montée** » (« **wedding cake** ») :

<sup>8</sup> <https://www.notre-environnement.gouv.fr/rapport-sur-l-etat-de-l-environnement/themes-ree/enjeux-de-societe/objectifs-de-developpement-durable/le-concept-du-donut/article/presentation-du-concept-du-donut>

<sup>9</sup> <https://www.stockholmresilience.org/research/research-news/2016-06-14-the-sdgs-wedding-cake.html>



Cette approche, parfois qualifiée de « biosphérique », invite à replacer les enjeux environnementaux comme socle des autres dimensions du développement.

#### 1.4 Les ODD dans chaque pays

Les ODD concernent tous les pays, y compris les pays développés. C'est la principale différence par rapport aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), adoptés en 2000 et qui, eux, ne concernaient que les pays en développement.

Cette nouvelle approche universelle permet aux pays développés de se détacher d'une attitude de supériorité en reconnaissant les efforts qu'ils ont à faire dans leur propre société pour lutter contre la pauvreté, les inégalités, développer l'inclusion en « ne laissant personne au bord du chemin ».

Elle permet aussi aux pays en développement de mieux s'approprier leur démarche de développement, et à l'axer aussi autour d'objectifs environnementaux et sociaux, et pas seulement économiques<sup>10</sup>.

#### 1.5 Les ODD et l'aide au développement

Grille de lecture et d'action commune à tous les pays membres de l'ONU, les ODD servent désormais de guide pour déterminer les choix d'actions de soutien au développement et de

<sup>10</sup> Ainsi, la Conférence économique africaine tenue en 2022 à Maurice a été l'occasion de publier un rapport conjoint de la Commission de l'Union africaine (CUA), de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), de la Banque africaine de développement (BAD) et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), intitulé « Mieux reconstruire après la maladie du coronavirus, tout en faisant progresser la pleine mise en œuvre de l'Agenda 2030 pour le développement durable ».



coopération internationale<sup>11</sup>. Ils permettent d'être davantage en adéquation avec les stratégies des pays récipiendaires. Ils entrent dans le bilan ODD des donateurs.

**La France intègre les ODD comme objectifs dans son aide au développement, que ce soit au niveau national ou en ce qui concerne la coopération décentralisée<sup>12</sup>.**

La loi du 4 août 2021 de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales<sup>13</sup> met les ODD au premier plan des éléments de référence du cadre multilatéral dans lequel s'inscrit la politique française d'aide au développement. Les thématiques prioritaires comprennent notamment la santé (ODD 3), l'égalité femmes/hommes (ODD 5) et l'accès à l'eau et à l'assainissement (ODD 6). L'AFD<sup>14</sup> et Expertise France<sup>15</sup>, les principaux opérateurs sur ces sujets, déclinent leurs programmes en fonction des ODD. Les appels à projets de la Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales [DAECT] qui soutiennent la coopération décentralisée, s'inscrivent eux aussi dans la perspective des ODD<sup>16</sup>.

## 1.6 Suivi et perspectives

Bien que les ODD ne soient pas juridiquement contraignants pour les États, ils constituent des **engagements à atteindre dans un calendrier précis, à savoir d'ici 2030**. C'est pourquoi ils font l'objet de **recueils de données au niveau national** (voir point 2.1 pour la France).

De prime abord plutôt généraux et théoriques, les ODD se subdivisent, pour les besoins de ce suivi, en **169 cibles beaucoup plus concrètes**, et 232 indicateurs<sup>17</sup> élaborés par la Commission statistique des Nations Unies.

A partir des données communiquées par les États, la progression des ODD fait l'objet chaque année d'un **rapport de suivi du Secrétaire Général des Nations Unies**, et tous les quatre ans (donc déjà en 2019 et 2023) d'un bilan d'étape approfondi élaboré par un groupe indépendant de scientifiques qui est en quelque sorte le « GIEC » des ODD<sup>18</sup>.

Chaque année, les États participent en outre au **Forum politique de haut niveau** qui se tient en juillet au siège des Nations Unies à New York. Ce Forum permet d'examiner en détail la mise en œuvre de deux ou trois ODD choisis à l'avance. Les États peuvent en outre y présenter une « **revue nationale volontaire** », comme l'a fait la France en 2023.

---

<sup>11</sup> Voir par exemple « l'Atlas 2020 des objectifs de développement durable » publié par la Banque Mondiale : [Atlas 2020 des Objectifs de développement durable : des visualisations de données originales pour mieux comprendre les enjeux \(worldbank.org\)](https://atlas2020.org/)

<sup>12</sup> Voir la brochure « Contribution des partenariats de coopération décentralisée à la mise en œuvre des ODD (2019) », avec des exemples concrets : [cncd\\_brochure\\_odd\\_vf\\_cle09155a.pdf \(diplomatie.gouv.fr\)](https://diplomatie.gouv.fr/cncd_brochure_odd_vf_cle09155a.pdf)

<sup>13</sup> Voir le cadre de partenariat global, annexé à la loi : [Légifrance - Publications officielles - Journal officiel - JORF n° 0180 du 05/08/2021 \(legifrance.gouv.fr\)](https://legifrance.gouv.fr/lrfn/lrfn_0180/20210805_01)

<sup>14</sup> [Les Objectifs de développement durable | AFD - Agence Française de Développement](https://www.afd.fr/fr/les-objectifs-de-developpement-durable)

<sup>15</sup> [Projets 2021-2022 | Expertise France](https://www.expertise-france.org/fr/projets-2021-2022)

<sup>16</sup> Voir notamment : [Appel à projets biennal 2023-2024 - Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères \(diplomatie.gouv.fr\)](https://diplomatie.gouv.fr/fr/actualites/2023/08/01/appele-a-projets-biennal-2023-2024)

<sup>17</sup> <https://www.agenda-2030.fr/agenda-2030/dispositif-de-suivi/article/les-indicateurs-de-suivi-des-objectifs-de-developpement-durable>

<sup>18</sup> Voir le dernier rapport, publié en 2023 « Temps de crise, temps de changement : la science pour accélérer les transformations vers les ODD » (en langue anglaise) [FINAL GSDR 2023-Digital - I 10923\\_1.pdf](https://www.gsdrc.org/publications/2023/01/10923_1.pdf)

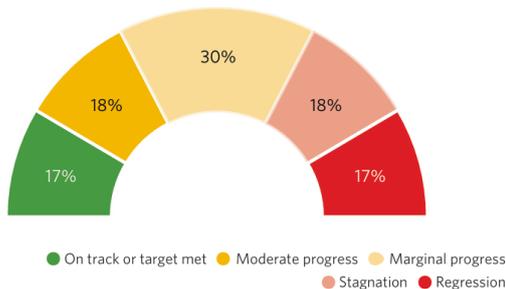


En 2019, en constatant la lenteur des progrès accomplis en quatre ans, le Secrétaire Général avait re-mobilisé les États membres en déclarant une « **décennie de l'action** » (2020-2030) pour permettre l'atteinte des cibles dans le calendrier fixé.

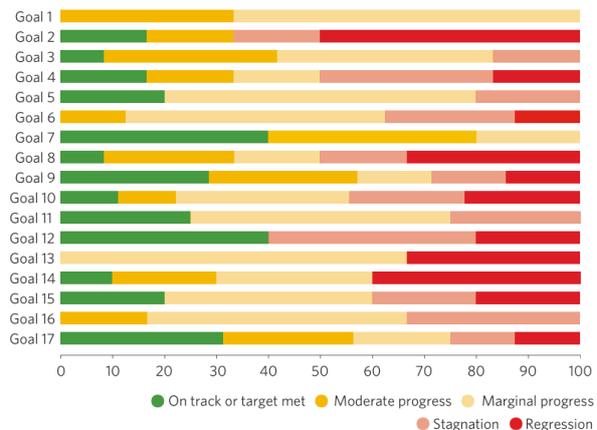
Comme déjà les années précédentes, le dernier rapport du Secrétaire Général des Nations Unies sur le sujet (publié en mai 2024)<sup>19</sup> brosse un tableau globalement pessimiste : « le monde accuse un retard grave dans la mise en œuvre du Programme 2030 [...] Les premières années de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, les progrès ont été lents, mais constants, pour ce qui est de certains indicateurs critiques, toutefois, depuis 2019, les pays se heurtent à de grands obstacles d'ordre mondial. La pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19), les conflits qui se multiplient, les tensions géopolitiques et commerciales et les effets toujours plus graves des changements climatiques se conjuguent pour compromettre la réalisation des objectifs. De surcroît, les énormes failles des systèmes économiques et financiers mondiaux, associées à des injustices historiques et à un affaiblissement de la solidarité mondiale, font que les pays en développement et les personnes les plus vulnérables au monde sont les plus pénalisés ».

Les schémas ci-dessous (tirés de la page 4 du rapport en langue anglaise) montrent la tendance sur les 135 cibles pour lesquelles des données suffisantes pour procéder à l'analyse ont été fournies : seules 17 % d'entre elles semblent en bonne voie pour être réalisées d'ici à 2030. Il y a des progrès modérés pour 18 % des cibles, et marginaux pour 30 autres %. Il y a stagnation pour 18 % des cibles et même un recul pour 17 %. Le schéma de droite détaille la situation pour chacun des ODD.

Overall progress across targets based on 2015–2024 global aggregate data



Progress assessment for the 17 Goals based on assessed targets, by Goal (percentage)



En septembre 2024, le **Sommet pour l'avenir** a permis d'adopter le **Pacte pour l'avenir**<sup>20</sup> : « En 2015, nous avons résolu de libérer l'humanité de la tyrannie de la pauvreté, de la faim et de la misère, de prendre soin de la planète et de la préserver. Nous avons promis de ne laisser personne de côté. Nous avons accompli des progrès, mais la réalisation des objectifs de développement est compromise. Les progrès réalisés en ce qui concerne la plupart des objectifs sont trop lents ou ont accusé une régression en-deçà du niveau de référence de 2015. Nous assistons à un recul des acquis de plusieurs années de développement durable. La pauvreté, la faim et les inégalités sont en hausse. Les droits humains sont menacés et nous risquons de laisser des millions de personnes de côté. Les changements climatiques, la perte de biodiversité, la désertification et les tempêtes de sable et de poussière, la pollution et d'autres défis environnementaux présentent des risques d'une grande gravité pour notre environnement naturel et nos perspectives de développement. Nous n'accepterons pas un

<sup>19</sup> Voir [The-Sustainable-Development-Goals-Report-2024.pdf](#) (en langue anglaise), et la version abrégée en français : [secretary-general-sdg-report-2024--FR.pdf](#)

<sup>20</sup> <https://docs.un.org/fr/A/RES/79/1> La citation se réfère aux points 18 et 19.



avenir dans lequel toute dignité et toute perspective seraient interdites à la moitié de la population mondiale ou deviendraient l'apanage des personnes privilégiées ou des riches. Nous réaffirmons que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 est notre grande feuille de route pour parvenir à un développement durable dans ses trois dimensions, surmonter les crises multiples et interdépendantes auxquelles nous sommes confrontés et assurer un avenir meilleur aux générations actuelles et futures ».

## 2 En France, réglementations et organisation

### 2.1 La « feuille de route » de la France

En France, le concept de développement durable est intégré à la loi du 3 août 2009 relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, et dont l'article 1 est ainsi rédigé :

« La présente loi, avec la volonté et l'ambition de répondre au constat partagé et préoccupant d'une **urgence écologique**, fixe les objectifs et, à ce titre, définit le cadre d'action, organise la gouvernance à long terme et énonce les instruments de la politique mise en œuvre pour **lutter contre le changement climatique et s'y adapter, préserver la biodiversité** ainsi que les services qui y sont associés, contribuer à un environnement respectueux de la santé, préserver et mettre en valeur les paysages. Elle assure un **nouveau modèle de développement durable** qui respecte l'environnement et se combine avec une **diminution des consommations en énergie, en eau et autres ressources naturelles**. Elle assure une **croissance durable** sans compromettre les **besoins des générations futures**... ».

**Après l'adoption de l'Agenda 2030 par l'Assemblée générale des Nations Unies le 15 septembre 2015, la France a aligné sa stratégie de développement durable sur les ODD, dès la première année, en 2016<sup>21</sup>.**

Au terme d'un processus d'élaboration ayant associé de nombreux acteurs de la vie publique<sup>22</sup>, et qui a permis à ceux-ci de mieux s'approprier les ODD, la France a adopté sa « **Feuille de route pour l'Agenda 2030** » ou Stratégie nationale de développement durable de la France, qu'elle a présenté lors du premier Sommet des chefs d'État sur les ODD en septembre 2019.

La « feuille de route »<sup>23</sup> de la France s'articule autour de **six enjeux stratégiques** :

---

<sup>21</sup> <https://www.agenda-2030.fr/agenda-2030/en-france/article/situation-et-organisation-de-la-mise-en-oeuvre-en-france>

<sup>22</sup> Environ 300 parties prenantes d'horizons divers : parlementaires, départements ministériels, collectivités territoriales, entreprises, associations, universitaires, syndicats... Le processus de consultation et élaboration a été co-piloté par la Secrétaire d'Etat auprès du/de la ministre à la Transition écologique et solidaire, Mme Brune Poirson, et le Secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, M. Jean-Baptiste Lemoyne.

<sup>23</sup> <https://www.agenda-2030.fr/feuille-de-route-de-la-france-pour-l-agenda-2030/documents-a-telecharger/article/telecharger-la-feuille-de-route>

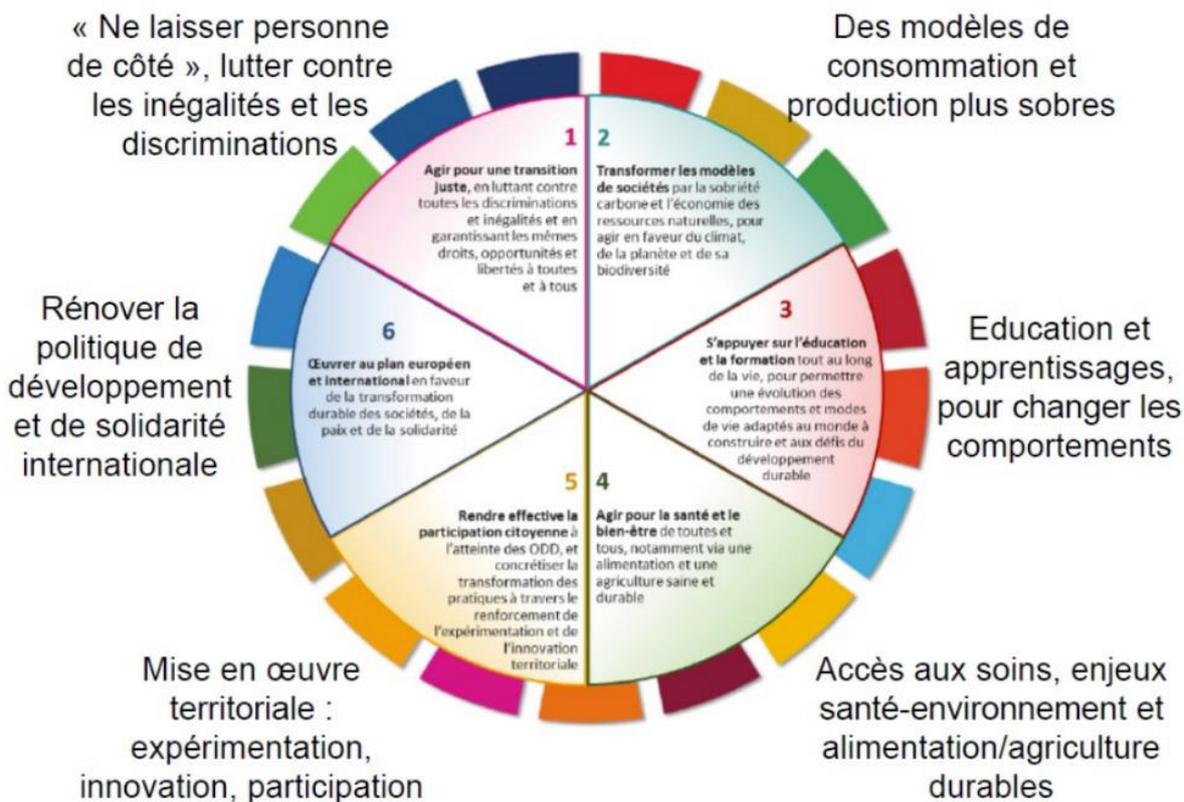


Schéma : Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, Commissariat général du développement durable (CGDD) 2022

La démarche ODD s'applique à tous les acteurs de la société, publics (État et collectivités territoriales), et privés (entreprises, jeunesse et éducation, syndicats, ONG et associations...). Elle n'est pas juridiquement contraignante. Cependant, pour que les résultats de la mise en œuvre soient significatifs, il est naturellement nécessaire que le plus grand nombre possible d'acteurs de la société participent à la démarche.

## 2.2 La gouvernance

Le suivi de la mise en œuvre de la Stratégie nationale de développement durable est placé sous la responsabilité du **Commissariat général au développement durable [CGDD]**, rattaché à la fois au Premier ministre, au Ministère de la Transition écologique et Cohésion des Territoires et au Ministère de la Transition énergétique. Le CGDD agit pour la promotion du développement durable et le portage des ODD en France. Le Commissaire général, actuellement M. Brice Huet, est en même temps Délégué interministériel au développement durable, ce qui permet un pilotage interministériel.

Le CGDD pilote et met à jour le **site « agenda 2030 »**<sup>24</sup> qui regroupe toutes les données et donne aussi accès à une riche documentation, dont plusieurs références sont utilisées comme sources pour la présente fiche.

Des ministères pilotes<sup>25</sup> sont associés pour chaque ODD et un réseau de hauts fonctionnaires au développement durable<sup>26</sup> dans chaque ministère appuie la coordination. Tous les ans,

<sup>24</sup> [Accueil - L'Agenda 2030 en France \(agenda-2030.fr\)](https://www.agenda-2030.fr/)

<sup>25</sup> <https://www.agenda-2030.fr/agenda-2030/en-france/article/mobilisation-des-acteurs>

<sup>26</sup> <https://www.ecologie.gouv.fr/hauts-fonctionnaires-au-developpement-durable>

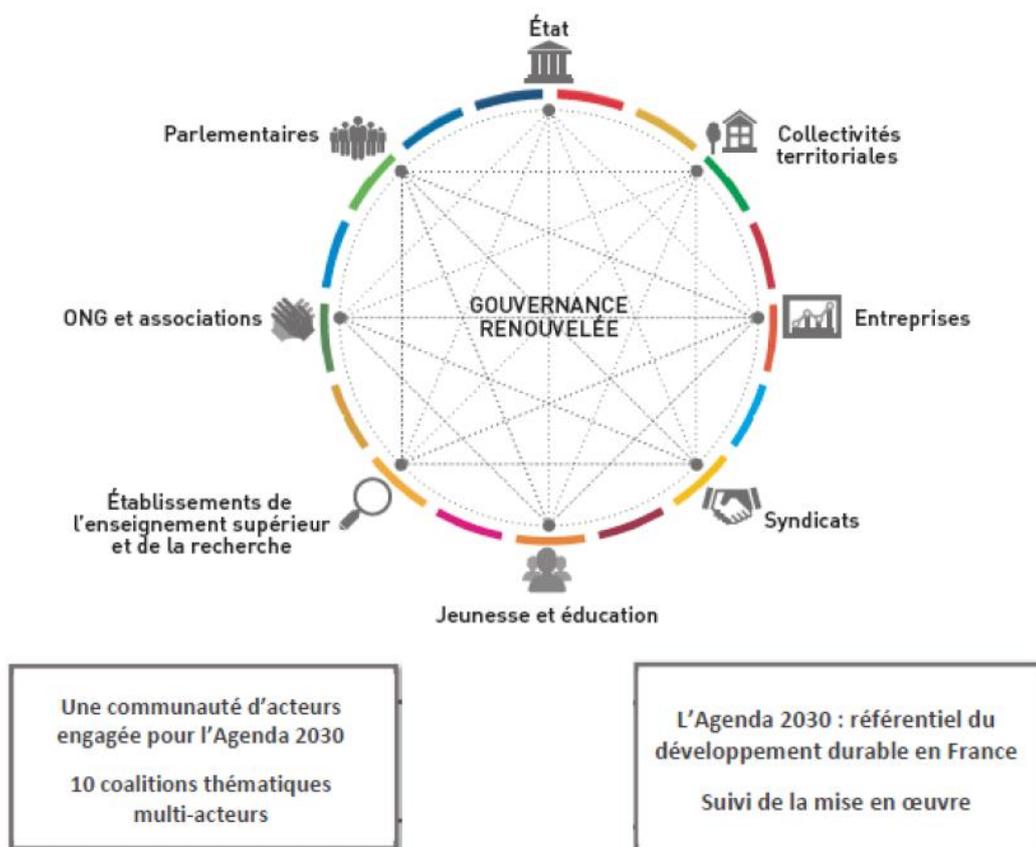


l'anniversaire des ODD<sup>27</sup> rassemble des acteurs issus de diverses institutions publiques et privées pour mettre en lumière les réalisations et partager les expériences.

Certains ministères ou Secrétariats généraux aux affaires régionales SGAR sont engagés de longue date dans le développement durable et ont des équipes dédiées, pour n'en citer que quelques-uns : ministère de la justice<sup>28</sup>, de l'intérieur, de l'enseignement supérieur<sup>29</sup> [MESRI] ou SGAR Occitanie ou Grand Est. Au-delà du rapportage annuel pour la démarche Services publics écoresponsables, des événements et appels à projets thématiques sont organisés régulièrement.

Dans les régions, la sensibilisation et la diffusion de la « culture ODD » est assurée par les **DREAL** (directions régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement), services déconcentrés de l'État.

La particularité de l'Agenda 2030 est d'engager tous les acteurs<sup>30</sup>, au-delà des services publics, et de permettre à chacun une mobilisation dans un cadre de référence commun.



### 2.3 Le suivi statistique et la mesure des résultats concrets

Le CGDD pilote avec l'INSEE le suivi statistique annuel<sup>31</sup> de la mise en œuvre des ODD par la France.

<sup>27</sup> <https://www.agenda-2030.fr/anniversaire-des-objectifs-de-developpement-durable/>

<sup>28</sup> <https://www.agenda-2030.fr/a-la-une/mobiliser-pour-le-developpement-durable/article/le-ministere-de-la-justice-engage-pour-un-developpement-durable>

<sup>29</sup> <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/le-mesri-et-le-developpement-durable-49295>

<sup>30</sup> <https://www.agenda-2030.fr/agenda-2030/en-france/>

<sup>31</sup> <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2654964>

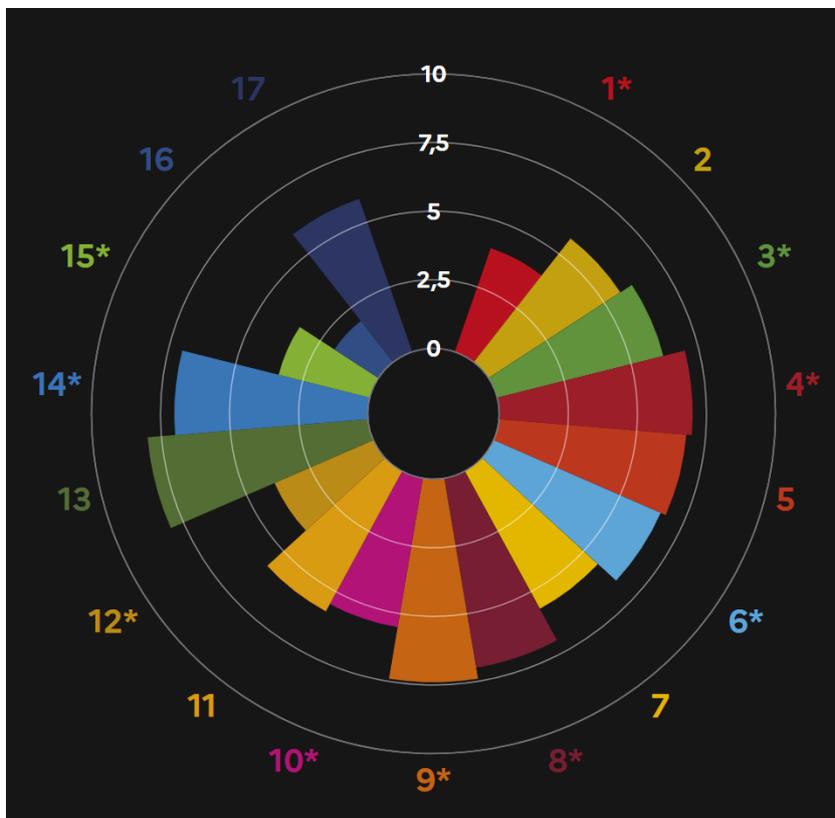


La France a retenu comme cadre national 98 indicateurs parmi les 232 indicateurs des Nations Unies, en fonction de leur pertinence pour notre pays. Parmi ces 98 indicateurs figurent les dix nouveaux indicateurs de richesse [NIR]<sup>32</sup> issus de la loi Sas (du nom de la députée Eva Sas) de 2015. Ces indicateurs sont qualitatifs et rendent compte de notions telles que l'espérance de vie en bonne santé, le taux de pauvreté, les conditions de vie ou l'empreinte carbone. Ils complètent l'approche économique habituelle uniquement basée sur le PIB<sup>33</sup>.

Ces indicateurs sont suivis annuellement<sup>34</sup> par l'Insee et le SDES (service des données et études statistiques du MTECT), avec une approche régionale, départementale, communale<sup>35</sup> et un aperçu sous formes de tableaux, graphes, cartes. La remontée d'informations aux Nations Unies concerne en revanche les 232 indicateurs.

En 2021, le CGDD a publié un rapport sur « l'état de la France au regard des ODD »<sup>36</sup>

La France a présenté au Forum politique de haut niveau (voir supra, point 1.6), en 2023, une « revue nationale volontaire »<sup>37</sup>.



Légende du schéma [1] :

- entre 0 et 2,5 : en moyenne, au vu des indicateurs analysés, la France s'éloigne à un rythme significatif de l'objectif
- entre 2,5 et 5 : en moyenne, au vu des indicateurs analysés, la France s'éloigne à un rythme modéré de l'objectif
- entre 5 et 7,5 : en moyenne, au vu des indicateurs analysés, la France se rapproche à un rythme modéré de l'objectif
- entre 7,5 et 10 : en moyenne, au vu des indicateurs analysés, la France se rapproche à un rythme significatif de l'objectif.

[1] « l'interprétation du score par ODD doit être relativisée, principalement du fait d'un nombre variable d'indicateurs suivis par ODD (exemple : 8 indicateurs pour l'ODD 8 et 4 indicateurs pour l'ODD 16) ».

<sup>32</sup> <https://www.gouvernement.fr/10-nouveaux-indicateurs-de-richesse-3137>

<sup>33</sup> Cette approche qualitative, qui complète celle, quantitative, basée sur le PIB et le taux de croissance, permet d'intégrer les données sociales et environnementales. Elle s'inspire de l'« indice de développement humain » [IDH] adopté par le PNUD depuis 1990. Elle a été mise en œuvre en France, par le biais de la « loi Sas », suite aux conclusions (en 2009) de la Commission sur la Mesure de la Performance Économique et du Progrès Social, dite Stiglitz-Sen-Fitoussi, constituée à l'initiative du Président de la République, M. Nicolas Sarkozy en 2008.

<sup>34</sup> <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2654964>

<sup>35</sup> <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4505239>

<sup>36</sup> <https://www.agenda-2030.fr/a-la-une/actualites-a-la-une/article/etat-des-lieux-de-la-france-au-regard-des-objectifs-de-developpement-durable> et [Télécharger l'état des lieux de la France - L'Agenda 2030 en France \(agenda-2030.fr\)](#)

<sup>37</sup> Téléchargeable ici : [Revue nationale volontaire de la France - 2017-2022 - L'Agenda 2030 en France](#) . Pour les ODD signalés par un astérisque, « un ou plusieurs indicateurs de suivi de l'ODD ne sont pas pris en compte dans l'évaluation du progrès car leur évolution n'est pas mesurable (ex : une seule valeur disponible) ».



## 2.4 Les relais

De nombreux acteurs de la société civile et du secteur privé<sup>38</sup> sont engagés sur les ODD, tels que le Conseil économique, social et environnemental [CESE], le Comité 21, le Partenariat français pour l'eau, La Fonda, l'IDDRI<sup>39</sup>, Global compact France, l'Alliance internationale pour les ODD [AI-ODD]<sup>40</sup>, le Rameau, pour n'en citer que quelques-uns. **La Semaine européenne du développement durable [SEDD]**, organisée chaque année autour de **l'anniversaire des ODD**<sup>41</sup> (25 septembre), et relayée en France par le CGDD ainsi que les associations, est un temps fort d'échange entre partenaires et donne de la visibilité à l'Agenda 2030. C'est aussi l'occasion pour les collectivités de faire connaître leurs projets et échanger sur les avancées.

En vue des élections municipales de 2026, ces relais se mobilisent pour que les candidats prennent en compte les ODD dans le cadre de leur campagne et du programme du mandat qu'ils briguent. Un colloque a été organisé au Sénat le 28 février 2025 par AI-ODD, sur le thème « **Mettre l'agenda 2030 au cœur des municipales de 2026** ». Placé sous le patronage de Loïc Hervé, Vice-Président du Sénat, il rassemblait les élus et associations mobilisés sur ce sujet<sup>42</sup>.

## 3 Elus, agents publics : comment passer à l'action ?

### 3.1 Et d'abord, pourquoi adopter les ODD comme points de référence ?

Dix ans après leur adoption, cinq ans avant leur échéance, les ODD sont encore mal connus et surtout mal compris. Ils peuvent apparaître **compliqués, théoriques, technocratiques, surtout lorsque l'on aborde la question des cibles et des indicateurs** ; la mise en place de leur référentiel paraît chronophage. Ils sont aussi critiqués car décalés par rapport à des objectifs de croissance économique censés primer toute autre considération. Les montants des investissements qu'ils nécessitent paraissent importants. Certains regrettent l'absence, parmi les ODD, de la culture<sup>43</sup>, ainsi que des références aux objectifs démocratiques comme la liberté d'expression. Enfin, le manque de connaissance des ODD par la population représente un frein à leur adoption.

A l'inverse, leur caractère non contraignant s'explique par leur origine : il a permis d'emporter l'adhésion du plus grand nombre d'États-membres des Nations Unies et de suivre un calendrier rapide, dicté par l'urgence<sup>44</sup>. Leur généralité s'explique aussi par la multiplicité des systèmes politiques représentés à l'ONU. Cette dernière a voulu rechercher un impact significatif au niveau mondial d'où la nécessité d'associer le plus grand nombre de pays.

<sup>38</sup> <https://www.agenda-2030.fr/agenda-2030/en-france/article/mobilisation-des-acteurs>

<sup>39</sup> <https://www.agenda-2030.fr/a-la-une/actualites-a-la-une/article/publications-de-la-fonda-et-de-l-iddri-sur-les-odd>

<sup>40</sup> <https://www.aiodd.org/>

<sup>41</sup> <https://www.agenda-2030.fr/anniversaire-des-objectifs-de-developpement-durable/>

<sup>42</sup> Voir (10) AIODD : posts | LinkedIn

<sup>43</sup> L'adoption d'un ODD 18 consacré à la culture fait l'objet d'une campagne menée par la coalition #culture2030goal. Voir <https://culture2030goal.net/our-culture-goal-proposal> Cet ODD 18 est d'ores et déjà intégré par la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg.

<sup>44</sup> On aura à l'esprit, par exemple, les années nécessitées par la négociation d'engagements contraignants comme ceux de l'Accord de Paris sur le climat (voir la fiche de Une FPTE consacrée à la COP 27).



Leur cadre universel en fait un **outil de référence et de parangonnage pour l'action internationale**, notamment l'aide au développement (voir *supra*, § 1.5).

Pour l'action de l'État et des collectivités territoriales, ils permettent de marquer la préoccupation et **la motivation de l'institution à l'égard des questions sociales et environnementales** et de ce qui constitue **la qualité de vie**, à côté des objectifs de croissance économique.

La discussion autour des ODD permet, dans le **dialogue multi-acteurs** qui est incontournable en matière de développement durable, de trouver un **langage commun** à tous les acteurs du secteur ou du territoire considéré (institutions publiques, entreprises, société civile...).

Leur passage en revue, au moment de concevoir une politique publique puis d'en effectuer le suivi et l'évaluation, est aussi un moyen de **vérifier les implications d'une mesure sur d'autres secteurs**, et de **s'assurer qu'il n'existe pas d'angle mort dans la stratégie mise en place**.

Dans leur « **revue volontaire locale** », la **Ville et l'Eurométropole de Strasbourg** voient dans les ODD le cadre d'une « utopie transformatrice »<sup>45</sup> en permettant :

- d'ouvrir les espaces du dialogue et de rechercher les engagements pouvant être pris par les différents acteurs locaux ;
- d'améliorer le monitoring en fondant les décisions sur des faits vérifiés ;
- d'accroître l'impact en développant les synergies et les compromis ;
- de développer une vigilance globale en prenant en compte les effets (« *spill-over* ») hors du territoire et en s'inspirant des bonnes pratiques dans d'autres pays ;
- de donner du sens en retrouvant les valeurs essentielles.

Le fait que les ODD ne soient pas contraignants permet à chaque acteur de les adapter et se les approprier au mieux **en établissant une feuille de route sur mesure**. Il appartient à tous les acteurs de les comprendre, de les mettre en œuvre et de les faire connaître.

## 3.2 Quelles institutions sont concernées ?

### 3.2.1 L'État

Les 60 politiques prioritaires<sup>46</sup> du gouvernement, présentées par la Première ministre Elisabeth Borne en septembre 2022, concernent dix domaines de la vie quotidienne<sup>47</sup> et recourent les 17 ODD (égalité des chances, transition écologique, plein emploi...).

Les politiques publiques françaises contribuant à la transition écologique permettent d'avancer vers l'Agenda 2030. On peut ainsi citer :

---

<sup>45</sup> [Revue Volontaire Locale de Strasbourg](#), page 13.

<sup>46</sup> <https://www.transformation.gouv.fr/ministre/actualite/lancement-des-nouveaux-chantiers-des-politiques-prioritaires-du-gouvernement>

<sup>47</sup> <https://www.legifrance.gouv.fr/circulaire/id/45366>



- L'objectif de neutralité carbone en 2050<sup>48</sup>, ou stratégie nationale bas carbone, avec la fin des énergies fossiles, la rénovation thermique des bâtiments, la promotion des mobilités durables...
- L'objectif porté par le plan de sobriété énergétique<sup>49</sup> d'atteindre – 10 % de consommation énergétique d'ici 2024.
- Le plan biodiversité<sup>50</sup> vers l'objectif zéro perte nette de biodiversité, avec la démarche Zéro artificialisation nette 2050 et la division par deux d'ici 2030, la réduction des phytosanitaires, etc.
- La Lutte contre les pollutions de l'eau<sup>51</sup> et l'air<sup>52</sup>, avec les zones à Faibles émissions<sup>53</sup>, le 4<sup>ème</sup> Plan National Santé Environnement.
- La démarche d'économie circulaire<sup>54</sup> qui vise à réduire notre consommation de ressources avec les filières responsabilité élargie des producteurs [REP] ou l'indice de réparabilité, l'affichage environnemental.
- Et toutes les politiques sociales : accès à l'éducation, égalité femmes-hommes, lutte contre les inégalités... qui sont partie intégrante de la transition écologique et sans lesquelles celle-ci ne peut pas être mise en œuvre correctement (voir *supra*, pages 5/7).

A l'Assemblée Nationale, un groupe d'études multipartis sur les ODD a été créé en 2018 afin de promouvoir l'Agenda 2030 et intégrer les ODD dans le processus législatif et budgétaire. En novembre 2020, l'Assemblée Nationale a adopté une résolution proposant d'intégrer à la Constitution « l'identification systématique des objectifs de développement durable avant l'étude de tout texte présenté aux parlementaires. L'étude de ce dernier pourra démarrer s'il garantit la satisfaction d'au moins un objectif de développement durable »<sup>55</sup>.

En 2022, la députée Mme Florence Provendier a élaboré, à la demande du Premier ministre Jean Castex, un rapport : « ODD, tout est lié »<sup>56</sup>. La députée y constate « une appropriation à plusieurs vitesses », « des ODD méconnus et souvent cantonnés à l'écologie », une feuille de route française qui reste « confidentielle », mais aussi des initiatives nombreuses, notamment de la part des collectivités territoriales et des citoyens.

Le Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires ainsi que le Commissariat général au développement durable sont chargés de l'animation de l'Agenda 2030 et du suivi de sa mise en œuvre. Le site Agenda 2030 est un relais d'information essentiel à destination des acteurs. Tous les ans, le 25 septembre, l'anniversaire des ODD réunit des acteurs de tous horizons pour des temps d'échange, de partage et d'avancée vers l'atteinte

---

<sup>48</sup> <https://www.ecologie.gouv.fr/strategie-nationale-bas-carbone-snbc>

<sup>49</sup> <https://www.ecologie.gouv.fr/sobriete-energetique-plan-reduire-notre-consommation-denergie>

<sup>50</sup> <https://www.ecologie.gouv.fr/plan-biodiversite>

<sup>51</sup> <https://www.ecologie.gouv.fr/lutte-contre-pollutions-leau>

<sup>52</sup> <https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques-reduire-pollution-lair>

<sup>53</sup> <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14587>

<sup>54</sup> <https://www.ecologie.gouv.fr/leconomie-circulaire>

<sup>55</sup> [Proposition de résolution n°3477 relative à l'évolution de la Constitution afin de permettre l'intégration des Objectifs de développement durable dans le processus législatif \(assemblee-nationale.fr\)](https://www.assemblee-nationale.fr/15/actualites/1514587-proposition-de-resolution-n-3477-relative-a-levolution-de-la-constitution-afin-de-permettre-lintegration-des-objectifs-de-developpement-durable-dans-le-processus-legislatif)

<sup>56</sup> [https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/23.02.2022\\_Rapport\\_mission\\_temporaire\\_autour\\_des\\_ODD.pdf](https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/23.02.2022_Rapport_mission_temporaire_autour_des_ODD.pdf)



des objectifs. Chaque ministère déploie des actions en propre, portées par les hauts fonctionnaires au développement durable.

### 3.2.2 Les collectivités territoriales : la territorialisation des ODD

La loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite « Grenelle 2 », institue (art. 255) pour les maires des communes de plus de 50 000 habitants<sup>57</sup>, et pour les présidents des conseils régionaux et départementaux, l'obligation de présenter un **rapport annuel sur la situation de leur collectivité en matière de développement durable**, dans le cadre de la discussion préalable à l'adoption du budget.

La loi du 4 août 2021 de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales prévoit **qu'à partir de 2024**, ce rapport devra montrer « les orientations et programmes mis en œuvre de nature à améliorer cette situation et à **contribuer à l'atteinte des objectifs de développement durable** ».

Si on peut regretter son caractère tardif, cette disposition légale est de nature à dynamiser de manière significative la mise en œuvre des ODD : on estime en effet (sources diverses) que l'action des collectivités territoriales conditionne environ 70 % de la mise en œuvre des ODD. **La territorialisation des ODD** revêt donc un caractère crucial.

Sans attendre cette obligation, nombre de collectivités territoriales sont engagées dans le mouvement de territorialisation des ODD et ont d'ores et déjà intégré cet outil d'analyse et de stratégie dans l'élaboration de leurs orientations : rapport de développement durable, voire « budget vert », plan stratégique. De diffusion très large et retenant l'attention des citoyens, ces documents permettent de mieux faire comprendre à ces derniers les enjeux et les finalités poursuivies.

## 3.3 Du référentiel au plan d'action

### 3.3.1 Elaborer un référentiel

Il n'existe **pas de référentiel commun des cibles et indicateurs applicable aux collectivités territoriales**. Celles-ci peuvent **choisir** parmi les 169 cibles et 232 indicateurs proposés par les Nations Unies, **ceux qui leur semblent les plus appropriés à leur situation**, voire même en créer de nouveaux.

**Des outils** ont été élaborés pour favoriser l'appropriation des ODD par les collectivités territoriales :

- **Le Comité 21** a publié en 2019 un guide pratique pour faciliter l'appropriation des ODD par les collectivités territoriales et l'a actualisé en une nouvelle version en 2024<sup>58</sup>.
- **L'OCDE** a publié (en anglais) "*OECD TOOLKIT for a TERRITORIAL APPROACH to the SDGs*"<sup>59</sup>.

<sup>57</sup> Code général des collectivités territoriales, articles L.71-110-2, L.72-100-2, L.2311-1-1, L.3311-2, L.3661-2, L.4310-1 et L.4425-2, L.5217-10-2.

<sup>58</sup> <https://www.comite21.org/docs/guide-agenda-2030-ct.pdf>

<sup>59</sup> [2913bae2-en.pdf \(oecd-ilibrary.org\)](https://www.oecd-ilibrary.org/2913bae2-en.pdf)



- **Le Cerema**<sup>60</sup> propose un guide<sup>61</sup> pour l'appropriation dans les territoires et donne des outils de pilotage des politiques publiques.
- Une boîte à outils<sup>62</sup> est disponible sur le site Agenda 2030 pour toute structure qui souhaite se sensibiliser à l'Agenda 2030. Elle comprend une fiche action et un jeu de cartes, des documents personnalisables pour construire une démarche adaptée. Le CGDD est disponible pour éclairer sur son utilisation. Une liste d'outils complémentaires<sup>63</sup> est également à disposition.
- Dans son ouvrage *Agir pour un Monde Durable. Réussir la Transition à l'aide des 17 ODD*<sup>64</sup>, Pascale Fressoz propose une méthode : « **Neuf Etapes pour Agir au sein des Collectivités** ». Cette méthode permet d'avoir une approche stratégique, en croisant une méthode de planification stratégique et la durabilité (ODD), pour faciliter la conduite du changement dans les collectivités. Il s'agit d'intégrer la durabilité dans la vision, puis dans les objectifs, les indicateurs et le plan d'action pluri-annuel, en prenant en compte quatre perspectives : les bénéficiaires (citoyens), la finance, les processus et le capital humain, celui-ci étant le premier levier pour conduire le changement.
- Depuis 2016, Aix-Marseille Université (AMU), le campus de l'Agence Française de Développement (AFD) et l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD) ont mis en place à Marseille **l'école des ODD**<sup>65</sup> qui propose un parcours de formation-action (mi-distanciel, mi-présentiel) sur une thématique différente chaque année.
- Sous l'égide du Commissariat Général au Développement Durable, une expérimentation nationale a été lancée en 2018 afin de faire émerger des dynamiques territoriales en prenant en compte l'Agenda 2030 avec son approche globale et transversale. Dans ce cadre, **la DREAL Bourgogne Franche-Comté et deux collectivités de la région** (la commune de Quetigny et la Ville de Besançon) ont réfléchi à la déclinaison locale de cibles et d'indicateurs reliés aux ODD. Il en a résulté un **guide méthodologique « Élaborer des indicateurs de contribution aux ODD pour nourrir des stratégies territoriales »** publié en janvier 2019<sup>66</sup>.
- Pour servir de base à leur « revue volontaire locale », **la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg**, constatant l'absence d'une base partagée de « cibles » et « indicateurs » par les collectivités locales françaises, ont élaboré leur propre base de référence. Cinq « cibles locales » ont été ajoutées<sup>67</sup> Elles ont aussi créé un ODD 18 consacré à la culture, et militant pour son adoption officielle par les Nations Unies (voir page 23).

<sup>60</sup> « Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ». Le Cerema est un établissement public administratif créé en 2014, dont le siège est à Bron (69) et qui est placé sous la tutelle conjointe du ministre de la Transition écologique, et du ministre de la Cohésion des territoires. Les collectivités territoriales peuvent y adhérer. Le Cerema propose aux collectivités territoriales de nombreuses mesures d'accompagnement, soit en ingénierie et expertise, soit pour développer des projets d'aménagement.

<sup>61</sup> <https://www.cerema.fr/fr/actualites/guide-mettre-oeuvre-objectifs-developpement-durable-odd>

<sup>62</sup> <https://www.agenda-2030.fr/ressources/article/les-odd-a-portee-de-main-avec-la-boite-a-outils-odd>

<sup>63</sup> [https://www.agenda-2030.fr/IMG/pdf/liste\\_outils\\_odd.pdf](https://www.agenda-2030.fr/IMG/pdf/liste_outils_odd.pdf)

<sup>64</sup> *Agir pour un Monde Durable. Réussir la Transition à l'aide des 17 ODD*, Pascale Fressoz avec la collaboration de Corentin Biteau et Jean-Claude Kaya, éd. Jouvence Société, 2022.

<sup>65</sup> <https://www.ecole-odd.fr/ecole.html>

<sup>66</sup> [Elaborer des indicateurs de contribution aux ODD pour nourrir des stratégies territoriales \(developpement-durable.gouv.fr\)](https://www.developpement-durable.gouv.fr/Elaborer-des-indicateurs-de-contribution-aux-ODD-pour-nourrir-des-strategies-territoriales)

<sup>67</sup> « nuisances sonores » et « activités physique et bien-être » liées à l'ODD 3, « rayonnement européen et international » liée à l'ODD 8, « mobilités actives » (ODD 11) et « sécurité publique » (ODD 16).

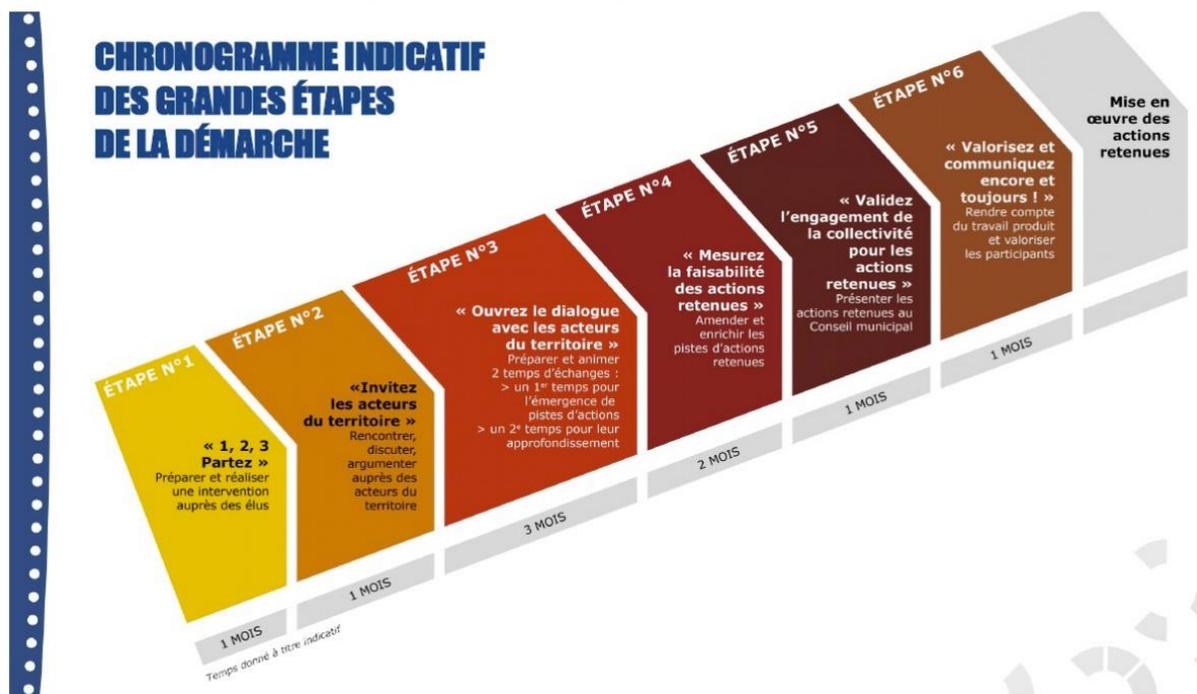


- **Des référentiels** reconnus internationalement peuvent être utilisés :
  - **le Référentiel européen des villes et territoires durables RFSC<sup>68</sup>.**
  - **le standard ISO 37 101<sup>69</sup>.** Le Cerema propose une série de guides pour faciliter sa mise en œuvre<sup>70</sup>.

### 3.3.2 Analyser les actions et élaborer une stratégie

En 2018, la **DREAL Nouvelle-Aquitaine** a élaboré un « carnet de route » guidant pas à pas les institutions publiques dans l'élaboration de leur stratégie ODD<sup>71</sup>. Ce carnet de route est destiné aux élus et techniciens de collectivités, et en particulier de petites communes, mais aussi aux agents de services de l'État (notamment les directions départementales des territoires et de la mer [DDTM]), et à tout accompagnateur de démarche de développement durable (associations...). Parmi les messages à retenir : démarrer la démarche en s'appuyant sur les initiatives existantes, associer dès le départ les élus ainsi que des acteurs du territoire aux profils variés, ou les envies d'actions des acteurs du territoire en faveur du développement durable.

## Agissons ensemble pour contribuer aux ODD en s'appuyant sur le **Carnet de route** « **Mon territoire, des actions, une transition** »



<sup>68</sup> [Référentiel européen - RFSC](#) Voir en particulier les 5 dimensions et 30 objectifs retenus : [30-objectifs.pdf](#)

<sup>69</sup> [Le standard ISO 37101 | Outils de l'aménagement](#)

<sup>70</sup> [La série "ISO 37 101" : conduire des stratégies de développement territorial durable" | Outils de l'aménagement](#)

Voir en particulier : [MTE\\_guide\\_ISO37101\\_pourquoi\\_utiliser\\_ce\\_referentiel.pdf](#)

<sup>71</sup> [carnet\\_de\\_route\\_proposition09\\_181116-2.pdf \(developpement-durable.gouv.fr\)](#)



**Méth'ODD**<sup>72</sup> est un outil d'appropriation élaboré en 2020 par la **DREAL Bretagne** avec des acteurs du territoire et le CEREMA. Il propose un parcours progressif, partant de l'information, passant à la compréhension de la manière dont les auditeurs situent leur action par rapport aux ODD, puis à la manière dont ils peuvent aller plus loin dans leur contribution, voire lancer une dynamique territoriale. Les collectivités territoriales sont l'un des publics visés mais les services de l'État, les entreprises, les associations et les citoyens peuvent aussi bénéficier de cette Méth'ODD.

Nombre d'actions ou de projets contribuent à la **mise en œuvre de plusieurs ODD** – illustration du caractère transversal et systémique de la transition écologique et sociale. Le Cerema a produit, en partenariat avec le CGDD, une série de rosaces<sup>73</sup> qui permettent de comprendre **comment les ODD sont liés entre eux**, et que chaque ODD peut être interrogé au regard des 16 autres. A partir des cinq rosaces élaborées à titre d'exemple, d'autres rosaces peuvent être développées pour d'autres ODD. Elles permettent d'analyser un projet ou une décision au prisme des 17 ODD de manière à vérifier que tous les sujets sont abordés et qu'il n'y a pas d'oubli.



En 2022, la Direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement [DEAL] de La Réunion a lancé une application web permettant de suivre les indicateurs de développement durable dans les territoires : ODD et T<sup>74</sup>.

En 2023, l'observatoire francilien des ODD<sup>75</sup> de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Ile-de-France [DRIEAT] ont

<sup>72</sup> [La Méth'ODD - L'Agenda 2030 en France \(agenda-2030.fr\)](https://www.agenda-2030.fr/)

<sup>73</sup> <https://www.cerema.fr/fr/actualites/cerema-acteur-agenda-2030-nouveaux-outils-accompagnement>

<sup>74</sup> [https://www.agenda-2030.fr/IMG/jpg/sigle\\_oddett2.jpg](https://www.agenda-2030.fr/IMG/jpg/sigle_oddett2.jpg)

<sup>75</sup> <https://ssm-ecologie.shinyapps.io/observatoire-odd/accueil>



proposé des cartographies et portraits de territoires avec un catalogue de projets inspirants à usage des collectivités.

En complément des outils développés en France, le **Stockholm Resilience Centre a identifié sept principes fondamentaux pour renforcer la résilience des systèmes socio-écologiques**. Ces principes constituent une boussole précieuse pour orienter les politiques publiques dans un monde marqué par l'incertitude, les interdépendances systémiques et la fréquence croissante des perturbations (climatiques, économiques, sanitaires)<sup>76</sup>.



Ces principes sont les suivants :

1. **Maintenir la diversité et la « redondance »**, c'est-à-dire s'appuyer sur une pluralité d'acteurs, de compétences, de savoirs et de dispositifs. La redondance – souvent perçue comme inefficace dans une logique purement gestionnaire – devient ici un facteur de robustesse : si une composante est défaillante, d'autres peuvent prendre le relais. Cela vaut autant pour les espèces dans un écosystème que pour les services publics, les formes de gouvernance ou les modes de subsistance. Des collectivités rurales ont ainsi renforcé

leur résilience en diversifiant les activités économiques (tourisme, agriculture, artisanat), ce qui leur permet de mieux encaisser les chocs ciblant un secteur spécifique.

2. **Gérer les connexions**. Une bonne connectivité facilite les synergies, la circulation de l'information, les dynamiques de coopération. Mais une sur-connectivité peut aussi favoriser la propagation rapide des perturbations (comme dans les systèmes électriques interconnectés ou les réseaux sociaux homogènes). Il s'agit donc de concevoir des formes de connectivité équilibrées, modulaires et adaptables, permettant à la fois coopération et confinement en cas de crise.

3. **Suivre les variables lentes et les boucles de rétroaction**. Certains paramètres évoluent lentement mais déterminent les configurations d'ensemble (comme la fertilité des sols ou la confiance sociale). Le risque est de ne pas les détecter à temps, jusqu'à basculer dans un autre régime écologique ou institutionnel difficilement réversible. D'où l'importance de dispositifs de suivi qualitatifs et quantitatifs, et de mécanismes de réponse anticipée.

4. **Favoriser une pensée systémique et adaptative, en acceptant la complexité, les incertitudes et la non-linéarité des interactions entre acteurs et milieux**. Cela

<sup>76</sup> <https://www.stockholmresilience.org/download/18.10119fc11455d3c557d6928/1459560241272/SRC+Applying+Resilience+final.pdf>



implique de dépasser les logiques de contrôle et de pilotage linéaire, et de créer des marges d'évolution, des seuils d'alerte, des formes d'expérimentation collective.

Encourager l'apprentissage continu, par l'observation, l'échange entre acteurs, l'expérimentation, la capitalisation sur l'expérience. L'apprentissage ne doit pas être réservé aux experts : il doit impliquer une diversité de formes de savoirs (institutionnels, citoyens, scientifiques, techniques) et prendre en compte les échecs comme source de progrès.

**6. Diversifier et élargir la participation.** Une participation bien conçue – inclusive, sincère, dotée de moyens suffisants – permet de mieux détecter les signaux faibles, de faire émerger des solutions partagées, d'ancrer les décisions dans les réalités sociales locales. Elle renforce la légitimité des actions et leur capacité d'appropriation.

**7. Gouvernance polycentrique, ou en réseau :** préférer une organisation des responsabilités fondée sur la collaboration entre plusieurs niveaux et types d'acteurs, plutôt que sur un pilotage unique et centralisé. Cette gouvernance en réseau renforce la capacité d'adaptation et d'innovation. Des expériences réussies de gestion de l'eau ou de la biodiversité montrent l'intérêt d'associer institutions publiques, collectivités, associations, communautés locales et acteurs économiques dans des dispositifs souples mais articulés.

Ces sept principes n'ont pas vocation à constituer une méthode rigide, mais plutôt un cadre pour penser la transformation systémique. Appliqués à la territorialisation des ODD, ils permettent de dépasser une simple mise en conformité technique pour construire des stratégies profondément ancrées dans les dynamiques locales, capables de tenir dans la durée et de résister aux crises.

### **3.3.3 Des exemples d'intégration des ODD dans les documents stratégiques des collectivités territoriales**

Sensibilisée dès 2015 par son Maire de l'époque, M. Roland Ries, **la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg** ont élaboré ensemble le projet « Strasbourg, un territoire, une vision, un futur »<sup>77</sup>, présenté en 2018/2019 dans le cadre du concours « capitale verte européenne »<sup>78</sup>.

Ce projet qui traduit ses différents objectifs en termes d'ODD a permis « *la sensibilisation des citoyens, des élus et des services de l'administration locale afin de s'approprier ce nouveau cadre de compréhension de la durabilité* », et « *un travail approfondi d'alignement des budgets de la Ville et de l'Eurométropole [pour] dessiner un profil des ressources allouées à leur réalisation* ».

La prise en compte des ODD se poursuit avec les équipes élues en 2020, sous la conduite de Mme Jeanne Barseghian pour la Ville et Mme Pia Imbs pour l'Eurométropole. « *Le mandat s'articule autour de trois piliers : démocratie/Europe/territoire, transformation sociale, transformation écologique et écologique. Les ODD sont une méthode pour accélérer les transformations, un outil de gouvernance territoriale et un espace de plaidoyer politique* »<sup>79</sup>.

<sup>77</sup> [caa9e5f8-b217-500a-95bb-234b0952805f \(strasbourg.eu\)](https://www.strasbourg.eu/CAA9E5F8-B217-500A-95BB-234B0952805F)

<sup>78</sup> C'est finalement la ville finlandaise de Lahti qui a remporté le titre pour l'année 2021.

<sup>79</sup> Propos tenus par M. Christian Brassac, vice-président de l'Eurométropole, lors du colloque « Mettre les ODD au centre des Municipales de 2026 », organisé au Sénat par l'Alliance internationale pour les ODD, le 28 février 2025.



Les deux collectivités ont lancé une « **revue volontaire locale** »<sup>80</sup> (sur le modèle des « revues volontaires nationales »), publiée en mars 2025<sup>81</sup>. Elles se servent des ODD pour élaborer et analyser leur budget (démarche « budget vert »<sup>82</sup>) et ont, première collectivité territoriale à le faire, adossé leur SPASER<sup>83</sup> aux ODD.

La **Ville d'Evian-les-Bains** a introduit les ODD dans son référentiel en 2018, après que la Maire, Mme Josiane Lei, ait « découvert » l'Agenda 2030 à l'occasion d'une exposition, en 2017. « *Nous avons donc construit la campagne des Municipales de 2020 en intégrant les ODD* »<sup>84</sup>.

Le site internet de la Ville explique clairement les ODD et leur finalité<sup>85</sup> : « *Nous ne voulons pas être attentistes aux nécessités de transformations de notre commune vers un territoire plus durable et voulons engager dès à présent Evian à travers une démarche globale pour les générations futures. Nous avons choisi de faire d'Evian une ville pilote des ODD pour répondre aux enjeux à venir en cohérence avec les objectifs portés par la Communauté de communes du Pays d'Evian et de la Vallée d'Abondance. Donner du sens à nos actions, développer l'innovation et procéder à l'évaluation pour s'améliorer et faire connaître les bonnes pratiques, c'est tout l'enjeu de ce projet. Savoir ce que nous souhaitons pour notre commune et engager un dynamisme local, terre de laboratoire et d'expérimentation pour étendre ensuite les bonnes pratiques et réviser les moins bonnes* ».

Selon Mme Lei<sup>86</sup>, les moyens de surmonter les freins et obstacles sont d'« avoir une liste [de candidats et ensuite, d'élus] qui y croit, [de] former un binôme très fort avec le ou la DGS, et [de] former l'ensemble du personnel municipal ». Quant aux freins, ils sont « la résistance au changement, y compris dans la population, et l'absence de culture d'évaluation ». « Les écoles, ainsi que les associations » sont des leviers importants pour faire comprendre et apprécier la démarche.

Maire de la **commune rurale de Mareau-aux-Prés** dans le Loiret (1 600 hab.), M. Bertrand Hauchecorne<sup>87</sup> a vu dans l'Agenda 2030 une cohérence avec l'action et les intentions de l'équipe municipale, et un bon moyen de remotiver et redynamiser citoyens et édiles. Il plaide pour sa mise en œuvre dans les communes rurales et souligne l'aide reçue du Cerema pour impulser la démarche.

La **Ville de Besançon** a intégré pour la première fois les ODD dans son rapport de développement durable en 2021<sup>88</sup>. Elle a retenu 42 objectifs locaux de développement durable [OLDD], se rattachant à l'une des cinq catégories suivantes : changement climatique ; biodiversité et ressources naturelles ; cohésion sociale et solidarité ; épanouissement des êtres humains ; consommation et production responsables. « *Afin de mesurer d'une année à l'autre l'avancement vers ses objectifs, des indicateurs chiffrés ont été choisis pour chacun d'eux. Pour*

---

<sup>80</sup> UN-Habitat a élaboré en 2021 avec la CGLU (Cités et gouvernements locaux unis) des « lignes directrices » : voir <https://unhabitat.org/topics/voluntary-local-reviews> et en particulier ce document publié en 2024 : [Action oriented VRL methodology](#) Selon UN Habitat, 260 collectivités territoriales dans le monde se sont lancées dans une revue volontaire locale.

<sup>81</sup> Voir note 44.

<sup>82</sup> Voir le dossier publié par FPTE sur ce sujet : <http://fppte.fr/kit-dauto-formation-a-la-transition-ecologique/>

<sup>83</sup> Schéma de Promotion des Achats Publics Socialement et Écologiquement Responsables.

<sup>84</sup> Propos tenus lors du colloque du 28 février 2025 au Sénat.

<sup>85</sup> [Objectifs de Développement Durable | Ville d'Évian](#)

<sup>86</sup> Ses propos rapportés ici ont été tenus lors du colloque au Sénat le 28 février 2025.

<sup>87</sup> Propos tenus lors du colloque du 28 février 2025 au Sénat.

<sup>88</sup> [DD-2021.pdf \(besancon.fr\)](#)



chaque OLDD, le document expose visuellement en quoi nos objectifs locaux répondent à ceux définis par l'ONU », précise le document.

La présentation met en évidence la manière dont une cible principale contribue à la progression d'autres ODD. Par exemple, la cible « préserver le milieu naturel de la pollution transportée par les eaux pluviales », rattachée à titre principal à l'ODD 6 (Eau propre et assainissement), va servir aussi les ODD 11 (Villes et communautés durables), 12 (Consommation et production responsables) et 15 (Vie terrestre).



### INDICATEUR

- Taux de charge capté par la station de Port Douvot : 2021 : **87 %** 2020 : **93,7 %**
- Pourcentage du flux de pollution non traité par la station d'épuration (STEP) : 2021 : **13 %** 2020 : **6,3 %** 2018 et 2019 : **9 %**

Cet indicateur doit se regarder sur une période suffisamment longue pour que se dégage une véritable tendance ; en effet, une météo pluvieuse est susceptible de dégrader l'évolution des données d'une année sur l'autre.

**La Ville de Pessac**, en Gironde, utilise les ODD pour l'élaboration d'un **budget vert**, depuis 2020. Comme il n'existait pas à l'époque de méthode répondant à ses attentes, elle a créé son propre référentiel, en cohérence avec l'AFNOR<sup>89</sup>.

### Quel est le niveau local le mieux approprié pour mettre en œuvre les ODD ?

Cela pose la question du « choix » entre la commune et l'intercommunalité. La réponse dépend des circonstances locales. Il peut y avoir un décalage d'intention et d'engagement entre

<sup>89</sup> Voir le dossier FPTE consacré au « budget vert » : <http://fppe.fr/kit-dauto-formation-a-la-transition-ecologique/>



la commune et l'intercommunalité. En général, les citoyens se sentent plus « identifiés » par la commune que par « l'interco », et l'échelon communal favorise leur participation concrète ou leur adhésion à un projet de ce type. A l'inverse, l'intercommunalité est soit un passage obligé, soit un meilleur gage de succès pour aller chercher des financements (Fonds Vert, CRTE<sup>90</sup>...). L'essentiel est que les projets de l'une et de l'autre soient en cohésion.

**Au niveau international**, de nombreuses villes<sup>91</sup> peuvent inspirer les collectivités territoriales françaises par leur approche basée sur les ODD, à l'exemple de Cordoba en Argentine, Medellin en Colombie, Kitakyushu au Japon, Viken en Norvège ou Bonn en Allemagne. Un nombre croissant de villes, voire de régions, se lancent dans des « revues volontaires locales »<sup>92</sup> – par exemple, Londres, Hambourg, Stuttgart, Jakarta, Johannesburg, Montevideo, la région Lombardie en Italie...

En Belgique, la région Bruxelles Capitale s'est fondée sur le « donut » de Kate Raworth (voir *supra* partie I.3) pour établir son projet stratégique en 2019/2020, en phase avec la publication du « Pacte Vert » européen.

La Secrétaire d'État Barbara Trachte<sup>93</sup> explique avoir été séduite par « une image claire, évidente et facile à expliquer des impacts sociaux et environnementaux de l'économie ; l'économie du donut a permis de vulgariser notre projet auprès de nos administrations pour qu'elles comprennent bien ce que l'on souhaitait faire ». Mis en place par le biais d'une association, le projet a une forte dimension participative, en direction des citoyens mais aussi des entreprises qui disposent ainsi d'un outil pour évaluer leur impact social et environnemental.

## Conclusion

Les Objectifs de développement durable permettent avant tout de donner une grille de lecture aux actions de transition écologique et sociales portées par les services publics. Par leur dimension systémique et universelle, ils permettent de réinterroger les projets à partir de différentes perspectives en se posant les bonnes questions concernant leur finalité et leurs impacts.

Trop souvent mal ou non utilisés car jugés peu opérationnels, les ODD ont le mérite de croiser des sujets multiples au-delà des enjeux de sobriété énergétique et écologique, tels que les sujets sociaux, la santé, la pauvreté, l'alimentation ou la biodiversité. Ils sont ainsi susceptibles de toucher et mobiliser une large base sociale. Nés d'une approche universelle, ils laissent en outre une large place à l'interprétation locale.

Dans le cadre du portage d'actions concrètes par les services, soumettre un projet au prisme des ODD permet de mieux aborder les synergies entre les acteurs, de sortir d'une logique de raisonnement en silo, de promouvoir un raisonnement intersectoriel, d'ouvrir un dialogue entre les services et de ne pas omettre un pan entier du sujet ou ignorer une conséquence ou impact potentiellement néfaste. Les ODD sont l'objet de nombreuses initiatives citoyennes et

---

<sup>90</sup> Naguère « contrats de relance et de transition écologique », rebaptisés « contrats pour la réussite de la transition écologique ».

<sup>91</sup> <https://www.oecd.org/fr/apropos/impact/atteindre-les-odd-dans-les-villes-et-les-regions.htm>

<sup>92</sup> [SDG Localization and the Voluntary Local Reviews | Department of Economic and Social Affairs](#)

<sup>93</sup> [Donut bruxellois : « il ne faut surtout pas avoir peur d'impliquer les entreprises » \(greeneuropeanjournal.eu\)](#)



associatives : bâtir sur cet acquis permet d'améliorer la coopération entre les institutions publiques et les citoyens, ainsi que la compréhension et l'acceptabilité des mesures envisagées.